

DOSSIER D'INSCRIPTION CQP 2013
(Session ouverte uniquement aux titulaires
du 2eme degré – de 12 / - de 16 (FFA) ou équivalent)

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
ANIMATEUR D'ATHLETISME Option : Ecole d'Athlé



Pour la saison 2013- 2014, le dossier d'inscription doit être retourné complet, à la FFA, à l'attention d'Olivier Bortolameolli impérativement avant le 15 février 2014, cachet de la poste faisant foi. Aucun dossier ne sera accepté passée cette date.

Fiche 1

Fiche 2

Fiche (s) 3, numérotez les fiches

Fiche 4, 5, 6, 8

Attestations signées et complétées

Eléments justificatifs demandés

Fiche 7 Règlement intérieur signé

Règlement par chèque en fonction de la formule choisie

Un chèque de 30 € de frais de traitement de dossier

Photocopie de pièce d'identité

Certificat médical de moins de 3 mois

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le secrétariat :

Olivier Bortolameolli
Fédération française d'athlétisme
Secrétariat des formations
Tel : 01 53 80 70 41
Mail : Olivier.bortolameolli@athle.fr

CQP DEMANDE :

Animateur d'Athlétisme

Option

Ecole d'athlé

ETAT CIVIL DU CANDIDAT :

Nom : _____ Prénom : _____

N° licence FFA : _____ Club : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ ville : _____

Mail: _____

Date et lieu de naissance : _____

Nationalité : _____ Profession : _____

Tél. (dom) : _____ Tél. (port) : _____

Statut professionnel :

- Salarié :
 Etudiant :
 Demandeur d'emploi :
 Retraité :
 Autres : _____

Financement de la formation :

- OPCA :
 Structure de rattachement :
 Personnel :
 Autre : _____

Cas particuliers :

- Contrat de professionnalisation :
 Congé individuel de formation (CIF) :
 Emploi d'avenir :

PRE-REQUIS DU DIPLÔME :

- Attestation PSC 1 ou équivalent (voir annexe sur les équivalences PSC1)
 Pièce d'identité, majorité obligatoire (photocopie de pièce d'identité)
 Attestation de 100h d'investissement au sein d'une structure comme athlète, dirigeant, juge, etc... (modèle d'attestation en annexe)
 Certificat de non contre-indication à l'encadrement de l'athlétisme datant de moins de 3 mois à la date du dépôt de dossier

PRE-REQUIS DE LA SESSION :

- Diplôme 2eme degré – de 12/- de 16 (FFA)

COCHEZ UNE SESSION ET UN MODE D'HEBERGEMENT :

Le tarif comprend l'inscription à l'examen 2014 et n'est valable que pour la session 2014.

Nord-ouest (CREPS de Nantes, du 24 au 28 mars 2014)

Externe 500 €

Demi-pension 550€

Pension Complète 680€

Sud-est (CREPS de Boulouris, du 6 au 10 mai 2014)

Externe 500 €

Demi-pension 550€

Pension Complète 710€

Ile de France (CDFAS d'Eaubonne, 28 avril au 2 mai 2014)

Externe 500 €

Demi-pension 570€

Pension Complète 720€

(Sauf consigne contraire, les candidats devront se présenter sur le site à **9h le premier jour de la formation**).

Annulation : Dans le cas où les candidats ne seraient pas assez nombreux sur un ou plusieurs de ces sites, l'organisateur se réserve le droit d'annuler une formation ou de proposer un regroupement entre deux sites. Les candidats qui seraient concernés seraient bien sûr prévenus dans des délais raisonnables.

Financement : Selon le profil du candidat, il est possible de prétendre à une prise en charge financière, notamment pour les personnes en emploi aidés ou susceptibles de l'être. Renseignement auprès de la FFA.

Positionnement : Suite à la prise en compte de votre inscription par l'administration et attendu que votre dossier est complet, le CTR de votre région vous proposera un rendez-vous de positionnement à la ligue régionale d'athlétisme de votre région. Celui-ci permettra de vous informer et d'évaluer votre expérience, vos connaissances et votre projet. A la suite de ce positionnement vous recevrez une convocation qui sera la seule confirmation de l'acceptation de votre candidature pour la formation CQP.

Examen : L'ensemble des épreuves de certification se dérouleront après la fin des formations. Selon le nombre de candidats, l'examen aura lieu sur 1 voire plusieurs sites sur le territoire, afin de limiter au maximum les déplacements des candidats. Les épreuves seront précisées ultérieurement.

Jury : Le jury national se réunira une fois par an à la suite des certifications pour valider officiellement les résultats, quelle qu'en soit la voie d'accès.

FICHE « POSITIONNEMENT »

Cette fiche est destinée à préparer la phase de positionnement. Le positionnement est obligatoire et intervient en amont de la formation. Attention aucun allègement ne pourra être accordé si cette fiche n'est pas renseignée. Les dates et lieu du positionnement vous seront proposés suite à l'inscription complète et définitive à la formation.

Nom :

Prénom :

PARCOURS SPORTIF :

Niveau de pratique de l'athlétisme et titres obtenus, années et catégories

PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE :

Diplômes obtenus et année d'obtention

PARCOURS PROFESSIONNEL :

Emplois occupés et périodes :

FORMATION ET DIPÔMES EN ATHLETISME ET AUTRES ACTIVITES SPORTIVES

(Joindre la photocopie des diplômes présentés)

Diplôme(s) fédéral (aux) déjà en votre possession (FFA ou autre) :

_____	Année d'obtention et lieu : _____
_____	Année d'obtention et lieu : _____
_____	Année d'obtention et lieu : _____
_____	Année d'obtention et lieu : _____

Autre(s) diplôme(s) sportifs ou d'animation (dont diplômes professionnels) :

_____	Année d'obtention : _____
_____	Année d'obtention : _____
_____	Année d'obtention : _____
_____	Année d'obtention : _____

EXPERIENCE D'ENCADREMENT SPORTIF :

En Athlétisme :

Autres sports :

Description succincte du projet professionnel ou d'encadrement rémunéré lié à l'obtention du CQP :

Mon expérience dans le domaine couvert par le diplôme auquel je m'inscris, est supérieure à 400h sur les 5 dernières années, et je bénéficie donc d'un allègement supplémentaire de certification :

(Attention les expériences doivent être attestées par un document type fiche 3)

Je soussigné, _____, atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et sollicite mon inscription à la session de formation du certificat de qualification professionnelle d' « animateur d'athlétisme » option : école d'Athlé.

Le .. / .. /

Candidat :

Fiche 3 n° :...

FICHE EXPERIENCE D'ENCADREMENT EN ATHLETISME N°

Joindre pour chaque fiche les pièces justificatives, qui devront être validées par le responsable du club ou de la structure et le CTS responsable des formations.

- En cas d'encadrement d'athlètes dans différents clubs ou différentes structures, établir une fiche numérotée par club ou structure.
- Ce document peut être utilisé et adapté pour les expériences d'encadrement de jeunes ou de débutants. Insister alors sur l'aspect collectif de l'expérience.

Nom du candidat : _____

Contexte :

Période : _____

Club ou structure : _____

Nombre d'heures d'encadrement au sein de la structure : heures

Athlètes :

- Effectif : _____

- Niveau : _____

- Noms des athlètes significatifs de votre niveau de pratique :

Spécialités : _____

Descriptif de l'action d'encadrement :

Avis du responsable du club ou de la structure :

« J'atteste sur l'honneur la réalité de l'activité d'encadrement décrite par le candidat au sein de la structure dont je suis ou j'étais responsable » :

ATTENTION

Article 441-1 du code pénal :

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Article 441-7 du code PENAL :

est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

- 1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériels inexacts;
- 2 - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère;
- 3 - de faire usage d'une attestation inexacte ou falsifiée.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui.

FICHE STRUCTURE D'ACCEUIL

(Cette fiche doit être complétée par le responsable de la structure support de l'alternance du candidat durant la durée de sa formation, celle-ci devra permettre au candidat d'effectuer sa mise en situation du premier jour de formation jusqu'à la certification finale)

Nom de l'association :

Nombre de licenciés :

Affiliée à :

Secteurs techniques représentés au sein de l'association :

- Ecole d'Athlé
- Athlé loisirs
- Running
- Athlé compétition
- Groups de spécialités :
- Courses Hors stade

Activités annexes du club :

- Organisation manifestation sportive
- Evènements conviviaux
- Communication/ouverture à l'environnement

Créneaux d'encadrement et groupes pris en charge par le stagiaire :

Groupe : Nombre d'entraînements :

Créneaux :

Groupe : Nombre d'entraînements :

Créneaux :

Groupe : Nombre d'entraînements :

Créneaux :

FICHE TUTEUR STRUCTURE

(à remplir par la personne pressentie pour l'accompagnement au sein de la structure d'alternance. Le tuteur doit disposer d'une qualification professionnelle. S'il n'y a pas au sein de la structure une personne titulaire d'un diplôme professionnel pour être tuteur, la fiche ci-dessous devra être remplie par un référent au sein de la structure, mais dans ce cas, Le candidat doit impérativement contacter le conseiller technique régional à la ligue et lui faire remplir également la fiche tuteur cadre technique (Fiche 6)

Nom : _____ Prénom : _____
 N° licence FFA : _____ Club : _____
 Date et lieu de naissance : _____
 Tél. (dom) : _____ Tél. (port) : _____
 Adresse Courriel : _____
 Profession : _____

DIPLÔME PROFESSIONNEL DETENU :

- CQP : ----- Option :.....
 BEES degré :..... option :
 BPJEPS :.....
 DEJEPS :
 DESJEPS :.....

A DEFAUT DIPLÔME FEDERAL FFA :

- 1^{er} degré :.....
 2^{eme} degré :.....
 3^{eme} degré :.....

Description des fonctions occupées au sein de la structure d'accueil:

Je soussigné, _____, atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et accepte les responsabilités de tuteur/référent dans le cadre de la formation au certificat de qualification professionnelle « Animateur d'athlétisme » option : école d'Athlé de _____ et m'engage à :

- Accueillir, aider, informer et guider
- Organiser son activité dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;
- Veiller au respect de son emploi du temps
- Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement à l'extérieur de la structure
- Participer à l'évaluation du suivi de formation

Le .. / .. /

Tuteur/référent :

TUTEUR CADRE ou membre ETR

(à ne remplir que si le référent structure n'est pas titulaire d'un diplôme professionnel et qu'il n'y a pas au sein de la structure d'accueil, d'encadrant répondant à ce critère)

Le tuteur/cadre viendra intervenir en renfort du référent structure, mais en aucun cas en substitution de celui-ci, il ne sera sollicité qu'en cas de nécessité réelle et en qualité de référent technique.

Nom : _____

Prénom : _____

Conseiller technique placé auprès de la Ligue de : _____

Ou

Cadre titulaire du diplôme professionnel (membre ETR) :

_____ Téléphone : _____ Email : _____

Avis et signature du CTS de votre ligue :

Je soussigné, _____, accepte les responsabilités de tuteur/cadre de la formation au certificat de qualification professionnelle « animateur d'athlétisme » option : école d'athlétisme de M. _____ et m'engage à apporter mon soutien technique au candidat et au tuteur structure durant la durée de la formation.

Signature :

Fiche 7

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES DE FORMATION AU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ORGANISES PAR LA FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME

Les stages de formation conduisant à l'obtention du CQP, organisés par la Fédération Française d'Athlétisme sont **réservés aux personnes majeures et** doivent permettre aux participants d'accéder à l'examen final avec l'ensemble des contenus indispensables et se dérouler dans les meilleures conditions.

L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants, c'est pourquoi les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.

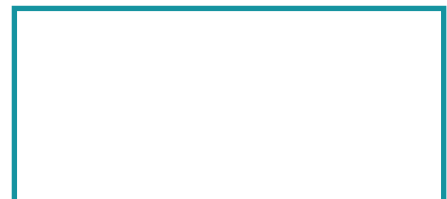
- 1) Le programme de stage est fixé par le responsable du stage, en liaison avec les intervenants. Il prévoit les plages horaires de cours théoriques et de séances sur le terrain. Sauf décision du responsable de formation (cas particuliers) et allègements consentis lors du positionnement, les stagiaires doivent être présents à l'ensemble des temps de formation, sous peine de ne pouvoir se présenter à l'examen.
- 2) Le respect mutuel entre stagiaires, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
- 3) Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous notamment :
 - être ponctuel, disponible et impliqué
 - ne pas dégrader les lieux d'hébergement, de pratique et de formation.
- 4) La récupération doit être présente au cours du stage afin d'être pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, d'hygiène, de soins et le respect d'une diététique élémentaire. La consommation d'alcool et de drogue est strictement prohibée.
- 5) Le non-respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité, à l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, pourront être sanctionnés par l'organisme responsable de ce dernier.

Fait à :

Le :

Nom et prénom :

Signature :



Fiche 8

Prérequis :

ATTESTATION D'INVESTISSEMENT AU SEIN D'UNE STRUCTURE D'ATHLETISME
A remplir par un dirigeant de la structure

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Structure :

Fonction dans la structure :

J'atteste sur l'honneur que _____, s'est investi plus de 100h au sein de la structure dont je suis le responsable, en tant qu'athlète, officiel, dirigeant ou soutien bénévole entre le ___/___/_____ et le ___/___/_____.

Fait à :

Le :

Signature :



PSC1 ET DIPLÔMES EQUIVALENTS**PSC1 : Premiers secours civiques de niveau 1**

La formation se déroule sur une dizaine d'heures, qui peuvent être réparties de différentes façons (une journée, plusieurs demi-journées, des cours du soir...). Le programme comprend un mélange d'enseignements théoriques et de cas pratiques, articulés autour de plusieurs modules.

Renseignements dans votre département auprès de la croix rouge, de la protection civile ou du SDISS. (les CDOS mettent parfois en place ces formations).

Diplômes équivalents au PSC1 :

- Attestation de formation aux premiers secours (A.F.P.S)
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU)
- Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel (AFCPSAM)
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES)
- Brevet national de secourisme (BNS)
- Brevet national de premiers secours (BNPS)
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A)
- Certificat de sauveteur secouriste du travail (CSST)
- Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (C.F.A.P.S.E.)
- Le brevet de brancardier secouriste
- Le brevet de secouriste de la protection civile
- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)
- Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile
- Brevet de surveillant de baignade

Diplômes non équivalents au PSC1 :

- Attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie
- Brevet européen de premiers secours (BEPS)
- Certificat fédéral de premiers secours (CFPS)
- Certificat militaire d'aptitude aux gestes élémentaires de survie
- Initiation à l'alerte et aux premiers secours (IAPS)
- Initiation aux Premiers Secours (IPS)
- Initiation à la réduction des risques (IRR)